

# LE PSYCHANALYSTE

Le psychanalyste accompagne le patient dans l'exploration de son inconscient. Un long travail qui nécessite, de la part de l'analysant, une souplesse mentale et une aptitude à l'introspection.

Il n'existe ni diplôme d'état ni cursus universitaire pour devenir psychanalyste. Pour autant, la formation est longue et studieuse.

Pour exercer il convient d'avoir soi-même suivi une psychanalyse personnelle de plusieurs années et compléter son analyse par une formation théorique sur la psychanalyse freudienne et post-freudienne, dispensée par les sociétés psychanalytiques.

C'est seulement après un minimum de dix années de travail que l'on peut se proclamer psychanalyste et s'affilier à un courant (freudien, lacanien, jungien).

La cure est longue et peut être douloureuse, elle peut impliquer quelques bouleversements chez l'analysant. Volonté, persévérance et discipline sont de rigueur. Le travail sur soi s'étale sur plusieurs années.

Un cadre strict et contraignant, mais essentiel à l'aboutissement de l'analyse. Les séances peuvent se dérouler soit en "face à face", soit, l'analysant allongé sur un divan, l'analyste se tenant derrière le patient.

Au cours des consultations, le patient a la parole. Il raconte librement et spontanément ce qui le tracasse ou simplement tout ce qui lui passe par la tête. Rêve, souvenir, émotion, pensée, fantasme... servent de point de départ au travail d'introspection.

C'est ce qu'on appelle dans le jargon psychanalytique "l'association libre". Le psy se doit de rester neutre (sans pour autant être froid et indifférent). Il se contente de guider la réflexion du sujet, sans jamais le conseiller.

L'objectif étant de faire remonter en surface des éléments enfouis dans l'inconscient. Ceci est possible grâce en partie au processus de transfert : le patient imagine que le psy détient la vérité qu'il recherche, alors que les réponses sont en lui. Au bout de plusieurs années, l'analyste et son analysant décident d'un commun accord de mettre fin à la cure.

On peut consulter un psychanalyste en cabinet privé ou en centre médico-psychologique (CMP).

La durée de la séance est fixée par l'analyste de 15 minutes à deux heures. Les tarifs sont fixés par le psy en accord avec son patient lors du premier entretien.

On doit, généralement, s'acquitter de toutes les consultations, même celles que l'analysant a manquées.

Les consultations en cabinet privé ne sont pas remboursées par la sécurité sociale.